Les hostilités germano-soviétiques

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'effet fut terrifiant et le chemin se trouva dégagé pour une nouvelle avance.

La prise rapide de la ville de Riga

Berlin, 4 juillet. — Lors des combats pour la prise de Riga, une section allemande a permis la prise rapide de la ville, qui était défendue par des forces soviétiques importantes.

Tandis que l'infanterie bolcheviste, soutenue par des formations blindées concentrées en îlots de résistance, défendait âprement les quartiers extérieurs de Riga, la section d'avant-garde allemande surgit brusquement dans le crépuscule.

Les chasseurs de tanks s'élancèrent et martelèrent de leurs grenades les chars blindés soviétiques en mouvement. Trente de ceux-ci détruits ou incendiés, restèrent sur le terrain.

Dans l'obscurité, l'attaque progressa de plus en plus. A une vitesse infernale, l'infanterie motorisée roula sur les routes qui convergent vers Riga et les soldats allemands partirent à l'assaut des quartiers sud. Des combats de rues acharnés eurent lieu. Une cave dans laquelle une cinquantaine de bolchevistes s'étaient abrités, fut déblayée à la grenade. Des salves de mitrailleuses criblèrent la façade des maisons d'où les Russes faisaient feu.

La résistance fut vite brisée.

L'infanterie et la cavalerie soviétiques chargent contre les chars blindés

Berlin, 4 juillet. — Les champs de bataille autour de Bialystok sont jonchés de centaines de milliers de cadavres de soldats soviétiques.

Les pertes formidables subies ici, ces jours derniers, par les armées rouges, sont en majeure partie imputables aux attaques massives tentées par des unités d'infanterie.

Sans tenir compte du nombre des victimes, le commandement lançait vers les lignes allemandes ses unités composées de Kirghises, d'Usbèques, de Tartares et de Caucasiens.

En vagues serrées, elles étaient envoyées contre les chars allemands sur le feu desquels leurs attaques venaient échouer. Vague par vague, la masse de l'infanterie bolcheviste était décimée par les mitrailleuses et l'artillerie.

A un certain endroit, un régiment de cavalerie avait entrepris une tentative de percée qui fut enrayée net. Passant alors sur les cavaliers et les chevaux tombés, les Bolchevistes attaquèrent sans répit jusqu'à ce qu'il ne restât plus un seul cavalier du régiment.

Les attaques de l'aviation allemande

Berlin, 4 juillet. — Le poids des attaques de l'aviation allemande s'est concentré, vendredi, sur les troupes soviétiques du front, ainsi que sur l'artillerie, les tanks et toutes les voies de communications à l'arrière. Il en est résulté de nouvelles pertes considérables pour l'ennemi.

Dans la zone balte, des avions de combat et de chasse allemands ont détruit six trains de transports et soixante-dix-neuf camions ; dans le secteur central, trente-quatre chars et cinquante camions ; en outre, ils ont fait dérailler plusieurs trains. De nombreuses voies ferrées ont été démantelées à coups de bombes, des gares ont été détruites, de nombreux ponts se sont effondrés et des concentrations de troupes ont été dispersées.

Dans le Nord, près de Mourmansk, un train et des dispositifs de défense ennemis ont été détruits.

Les combats se poursuivent contre les débris de l'aviation soviétique.

Suivant les dernières informations parvenues au cours de ces dernières vingt - quatre heures, quatre-vingt-dix avions soviétiques ont été détruits, dont vingt-deux sur des aérodromes et soixante-seize en combats aériens.

Lors de l'attaque effectuée sur le front oriental, les usines d'armement de Smolensk ont été arrosées de bombes.

La ville de Smolensk n'est pas seulement un point de jonction important pour les chemins de fer, elle possède un grand nombre de fabriques de munitions, d'avions et des ateliers de réparations de matériel ferroviaire vitaux pour la conduite de la guerre.

Des soldats bolchevistes en uniformes allemands

Berlin, 4 juillet. — Sur le front oriental, en de nombreux endroits, des soldats bolchevistes tentent de s'introduire dans les positions allemandes revêtus de l'uniforme de l'armée du Reich. C'est ainsi qu'un soldat soviétique qui parlait allemand a été appréhendé sur le front roumain ; il portait l'uniforme allemand et, s'étant embusqué, il tirait sur les troupes.

Sur le front lithuanien, des éclaireurs ont été faits prisonniers alors qu'ils portaient par dessus leur uniforme des tuniques de campagne et des casques de l'armée allemande.

La flotte soviétique tentera-t-elle de gagner les ports suédois ?

Berne, 4 juillet. — Les correspondants suédois des journaux suisses annoncent que les cuirassés russes « Oktisbrakaia Révolutzia », « Marat » et « Kirov » croisent sans répit entre les ports baltiques encore en possession de l'U.R.S.S. et Kronstadt.

Dans les milieux de la marine suédoise, on estime qu'il n'est pas impossible que la flotte soviétique de la Baltique cherche à gagner les ports suédois pour s'y faire interner au cas où sa situation, déjà précaire, deviendrait critique par suite de la rapidité de l'avance allemande à travers les pays baltes.

Que sont devenus les prêtres catholiques en Lithuanie ?

Berlin, 4 juillet. — Sur les 4.150 prêtres catholiques qui exerçaient leur ministère en Lithuanie au moment de l'occupation par les Soviets, 900 seulement avaient fait savoir, à la date du 2 juillet 1941, qu'ils étaient disposés à reprendre leur charge.

Parmi les églises qui existent encore en Lithuanie, trente-six ont été complètement pillées par les bolchevistes ; vingt-quatre petites églises de village, construites pour la plupart en bois, ont été démolies sous le prétexte qu'elles empêchaient l'édification de bâtiments modernes. La plupart des objets du culte et des pièces du mobilier ont été ou détruits ou saisis.

Les atrocités bolcheviques à Lemberg et en Ukraine

Lemberg, 4 juillet. — Lors de l'entrée des troupes allemandes à Lemberg, d'horribles atrocités ont été découvertes, dont ont été victimes des milliers d'Ukrainiens.

Dès la première semaine de guerre, des hommes et des femmes ont été martyrisés et assommés par des commissaires de la Guépéou. A la fin de la semaine écoulée, les prisonniers de trois prisons de la ville ont été libérés, tandis que des Ukrainiens, hommes et femmes, étaient appréhendés dans les rues et même arrachés de leur demeure et incarcérés sans l'ombre d'un motif.

A la prison et en d'autres endroits, comme par exemple à la centrale de la Guépéou, se sont déroulées des scènes sinistres de violences et de tortures dont ont aussi été victimes des officiers allemands.

Le nombre des ressortissants ukrainiens ainsi massacrés dans les prisons de Lemberg est d'un millier environ. Le nombre exact des victimes ne peut être exactement établi, car les cadavres ont été jetés dans les caves, arrosés de benzine et brûlés.

Des excès ont aussi été commis dans d'autres villes que les Soviets ont abandonnées. A Sambor, par exemple, cinq cents Ukrainiens ont été assassinés.

Exhumation et identification de corps de militaires morts pour la France

Il est porté à la connaissance du public que les opérations d'exhumation aux fins d'identification, mises en cercueils et transferts dans les cimetières communaux des corps des militaires morts pour la France ou des personnes civiles victimes des événements de juin 1940, peuvent être autorisés dans certaines conditions.

Pour tous renseignements s'adresser à M. DEGUISNE, 11, place de la Croix-Rouge, TOURCOING (T. 540).

— On annonce officiellement que l'Espagne a lié depuis le 26 juin des relations diplomatiques avec le royaume de Croatie.

Des soldats allemands qui essayaient de se sauver à la nage, sont mitraillés par l'équipage d'un sous-marin anglais

Au milieu du mois de mai est arrivé dans le port de Cavalla, au Nord de la Grèce, le bateau de sauvetage d'un voilier à moteur grec dont l'équipage se trouvait encore sous l'impression d'un événement horrible.

Les marins grecs, qui avaient réussi à se sauver, ont raconté que leur voilier avait été coulé par un sous-marin britannique. Alors que ceux-ci, ainsi que les passagers de même nationalité, étaient autorisés à prendre place dans le canot de sauvetage, les soldats allemands qui essayaient de se sauver à la nage ont été tués à la mitrailleuse par les marins britanniques.

Avant d'annoncer ce fait tragique, les milieux officiels allemands ont tenu à recueillir les déclarations du capitaine et de l'équipage du voilier grec, sous la foi du serment, devant des représentants de pays neutres. Le résultat d'un examen approfondi des déclarations est que les Britanniques ont commis, avec une bassesse incroyable et une brutalité indigne d'un être humain, un nouveau crime dont les représentants neutres ont pris connaissance avec un profond dégoût.

La déclaration du capitaine grec et de chacun des cinq membres de l'équipage dit textuellement : « Le voilier à moteur « Osia Paraskow » de 350 tonnes a été arrêté sur sa route entre les îles Lemnos et Cavalla, à 20 milles marins au nord-ouest de Kastroh, par un sous-marin britannique qui se trouvait à une distance de 1.000 m. A part l'équipage grec, il y avait à bord un officier allemand, un sous-officier et deux soldats. Le navire a stoppé immédiatement et l'un des marins grecs a fait des signaux avec un drap blanc. Malgré cela, on a tiré sur l'officier allemand avec un pistolet, depuis la tourelle du sous-marin qui était venu se ranger le long du bateau. L'officier du sous-marin britannique a invité l'équipage à prendre place dans le canot de sauvetage, quant aux soldats allemands, ils ont été obligés, sous la menace d'une mitrailleuse, à gagner l'intérieur du navire. Puis le sous-marin a ouvert le feu sur le bateau à moteur d'une distance minime, et le bateau a été immédiatement incendié et coulé. Les soldats allemands, dont l'uniforme était en feu, sautèrent à l'eau.

Néanmoins les Anglais ont tiré sur eux jusqu'au moment où ils ont coulé tous les quatre, après avoir été touchés par les balles de la mitrailleuse anglaise. L'équipage grec a dû assister impuissant à ce crime horrible, à une distance de 30 mètres seulement. »

L'Allemagne tirera les conséquences de cette façons d'agir inhumaine de la marine de guerre britannique.

Ce nouveau meurtre de la marine de guerre britannique a provoqué une vague de dégoût et d'indignation dans le monde entier.

⁂

A ce sujet la « Brüsseler Zeitung » écrit :

« Dans la guerre on tire. Les armées des différents peuples avancent et essaient de battre leur adversaire. Les moyens employés pour arriver à cette fin sont l'armement, le courage la bravoure et le commandement. La technique a gagné d'importance au cours des siècles en ce qui concerne les conflits armés. Quant aux vertus du soldat et des peuples, elles sont encore aussi décisives qu'autrefois. Chaque armée qui est fière de sa renommée et de sa valeur jouit en quelque sorte du fruit d'une grande tradition. Il est très difficile de lutter avec des soldats qui ne sont absolument pas animés de cet esprit mais dont la devise est bassesse et meurtre. On ne peut pas se défendre d'un certain dégoût quand on lit que les soldats britanniques — troupes d'un Empire royal — ont accompli ce nouvel « acte héroïque ». Ils ressemblent par là étrangement à leurs nouveaux alliés les bolchevistes, qui, eux aussi, essaient d'obtenir la victoire par des crimes affreux.

» D'ailleurs, le crime qui vient d'être commis à l'égard des soldats allemands se trouvant sur le « Osia-Paraskov » n'est pas un cas isolé. Il n'est qu'un maillon de plus d'une grande chaîne de brutalité caractérisée par les noms « King-Stephan », « Baralong », « Kosack ». L'Angleterre a fourni suffisamment de preuves au cours de son histoire que, dans sa lutte pour l'or et la puissance, elle ne rebute devant aucun moyen. Rappelons-nous à ce sujet la guerre des Boers, où les Britanniques ont employé les méthodes les plus cruelles. Les Anglais ont placé des femmes et des enfants adversaires devant leurs lignes de feu, ont parqué des dizaines de mille d'entre eux dans des camps de concentration où ils étaient voués à une mort lente. Tout le monde sait que durant cette guerre 6.189 Boers tombèrent au cours des combats et que 26.379 femmes — c'est-à-dire quatre fois plus — ont péri dans ces camps de concentration. Il y avait en outre 22.507 enfants de moins de seize ans.

» Il a été prouvé à maintes reprises que l'Angleterre, chaque fois qu'elle a eu affaire à un ennemi supérieur, a usé de tous les moyens pour exterminer ce dernier. Par conséquent ce nouvel acte criminel, commis par des matelots britanniques, ne fait qu'augmenter la série des crimes. C'est une raison de plus pour que le front européen se solidarise dans la volonté ferme de battre l'Angleterre. Le monde et l'Europe ne connaîtront pas de repos auparavant. C'est l'armée allemande qui est la garantie de cette victoire sur la Grande-Bretagne. »

UN AN APRÈS MERS-EL-KÉBIR...

Une plaque commémorative a été inaugurée dans le cimetière où reposent les marins du « Bretagne »

Tanger, 4 juillet. — A l'occasion de l'anniversaire de l'affaire de Mers-el-Kébir, une plaque commémorative portant les noms des marins du cuirassé « Bretagne » a été inaugurée en présence du général Weygand au cimetière où reposent les victimes de l'agression anglaise. Dans tout le Maroc, il y a eu des cérémonies auxquelles ont pris part les anciens combattants et les représentants de la marine.

— Le général Munoz Grande a été nommé chef du corps expéditionnaire espagnol contre l'U.R.S.S.

Les négociations franco-turques

M. BENOIST-MÉCHIN EST RENTRÉ A VICHY

Vichy, 4 juillet. — M. Benoist-Méchin, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, qui avait été envoyé en mission à Ankara, est rentré à la fin de la matinée à Vichy.

Après son arrivée, il a présenté un rapport au maréchal Pétain sur les résultats de ses négociations avec le gouvernement turc. Les milieux autorisés observent à ce sujet la plus grande discrétion.

On rapporte pourtant que le secrétaire d'Etat français n'a entamé aucune négociation avec le gouvernement turc, ni au sujet du transit par la Turquie de troupes de ou vers la Syrie, ni du transit par la Grèce et le territoire turc vers la Syrie.

La mission de M. Méchin, déclare-t-on, a surtout eu pour but de raffermir de nouveau les relations amicales entre la France et la Turquie. A cet effet, M. Benoist-Méchin a remis à M. Ismet Inonu, président de l'Etat turc, un message personnel du maréchal Pétain. Le secrétaire d'Etat aurait emporté d'Ankara une réponse à ce message.

On peut annoncer, en outre, que tous les traités politiques et commerciaux intervenus entre la Turquie et la France ont été confirmés. En matière de politique commerciale, il se pourrait que des conventions de faible importance aient déjà été conclues entre les deux gouvernements.

EN SYRIE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Un hommage du Maréchal aux défenseurs de Palmyre

Vichy, 4 juillet. — A la suite de la prise de Palmyre par les forces britanniques, le maréchal Pétain a adressé au général Dentz, un télégramme dans lequel il rend hommage aux défenseurs de Palmyre qui ont résisté valeureusement pendant treize jours à la force numérique écrasante de l'ennemi.

Beyrouth a été bombardée trois fois durant la journée de vendredi

Vichy, 5 juillet. — La ville de Beyrouth a été bombardée trois fois dans la journée de vendredi. Des incendies ont éclaté. L'exode de la population se poursuit sur un rythme accéléré.

Un démenti de Vichy

Vichy, 4 juillet. — Le journal de la radiodiffusion française communique :

« La radio de Bagdad a déclaré jeudi qu'avant de lâcher Merdjayoun, les forces françaises avaient fusillé deux femmes et un notable du village.

« Cette nouvelle est inventée de toutes pièces. Les notables de Merdjayoun qui ont été évacués sont là pour en témoigner.

« Il est aussi établi que les seuls excès commis à Merdjayoun l'ont été par les troupes britanniques qui ne se sont pas gênées pour piller les maisons »

C'est par des avions anglais que la ville de Damas fut bombardée le 26 juin

Vichy, 4 juillet. — Des renseignements de source sûre permettent d'affirmer que le bombardement de Damas du 26 juin, que la propagande anglaise a attribué à l'aviation française, a été exécuté par des avions britanniques. L'examen de quatre bombes qui n'avaient pas explosé ainsi que des éclats d'autres bombes ne permettent pas de conserver le moindre doute à ce sujet.

Les Américains rendent hommage au courage français

Vichy, 4 juillet. — Les stations d'émissions américaines rendent hommage à la résistance française en Syrie. Elles soulignent en particulier l'énergique attitude des forces françaises de Palmyre.

Cette attitude des Américains est relevée avec satisfaction dans les milieux français autorisés. On y voit le témoignage d'une compréhension plus grande du public des Etats-Unis à l'égard des problèmes français et d'un éclaircissement des rapports franco-américains.

Au cours d'une tournée d'inspection M. DE BRINON a apporté aux populations de l'Aisne et des Ardennes les encouragements du maréchal Pétain

Paris, 4 juillet. — La délégation générale du gouvernement français pour les territoires occupés, communique :

M. Fernand de Brinon, ambassadeur de France, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, s'est rendu dans les départements de l'Aisne et des Ardennes accompagné par un conseiller d'ambassade, et le conseiller Schroeder, de l'état-major des forces d'occupation en France et par le secrétaire général du ministère de l'agriculture. Après avoir été reçu à Laon par le préfet de l'Aisne et après avoir pris contact avec les autorités locales, le délégué général et les personnalités de sa suite ont visité plusieurs exploitations agricoles et étudié divers problèmes relatifs à la collaboration dans le domaine agricole. La visite s'est terminé à Rethel, où M. de Brinon a été salué par M. Pascal, préfet des Ardennes, le sous-préfet de Rethel, les principaux maires et le conseil municipal.

L'ambassadeur a exprimé sa satisfaction de pouvoir apporter dans ce département très éprouvé par la guerre, et dans une ville presque entièrement détruite, les encouragements du maréchal Pétain.

Un important programme de mise en valeur de nos ressources hydro - électriques est en cours de réalisation

Il procurera du travail à une dizaine de milliers d'ouvriers et économisera, dès cette année, 2.700.000 tonnes de charbon

Vichy, 4 juillet. — M. Parengo, chef de cabinet de M. Pucheu, a fait, au nom du secrétaire d'Etat à la production industrielle une déclaration à la presse sur l'utilisation et la mise en valeur de nos ressources hydro-électriques.

Grâce à un commandement unique, 400 millions de kilowatts-heure qui, autrefois, auraient été perdus, ont été récupérés.

Il a annoncé aux représentants de la presse qu'un important programme de travaux était en cours de réalisation.

Ce programme s'échelonne jusqu'en 1945. Il permettra de donner du travail à quelque dizaine de milliers d'ouvriers. Son achèvement apportera, cette année, 4 milliards de kilowatts-heure, et économisera 2.700.000 tonnes de charbon.

CHRONIQUE DES PRISONNIERS

Un avis aux familles de militaires de carrière actuellement prisonniers

La délégation générale du gouvernement français dans le territoires occupés communique :

« Le Secrétariat d'Etat à la guerre met actuellement à jour la liste des sous-officiers de carrière liés par contrat et celle des caporaux et soldats engagés et commissionnés appartenant à l'infanterie, à l'artillerie, à la cavalerie, au train, au génie ou aux troupes coloniales et qui sont actuellement prisonniers.

« Les familles : pères ou mères, frères ou sœurs ou, à défaut, les plus proches parents de ces militaires sont priés d'adresser d'urgence à M. le Contrôleur général délégué du ministre de la guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris, les renseignements suivants : noms et prénoms des prisonniers, dates de naissance, armes, grades et adresses des camps. »

Les requêtes de particuliers, tendant à la libération de prisonniers malades, ne peuvent être prises en considération

On nous communique :

Les médecins allemands, chargés de décider quels prisonniers de guerre français doivent être renvoyés dans leurs foyers pour cause de maladie, interprètent avec une très grande largeur d'esprit les dispositions de l'accord du 27 juillet 1929, pour le traitement des prisonniers de guerre. Un grand nombre de prisonniers ont déjà été renvoyés chez eux. Cependant, de nombreux particuliers envoient des requêtes tendant à la libération de prisonniers dont on invoque l'état de santé. Les motifs présentés dans ces requêtes se sont avérés, en général, insuffisants. Celles-ci ne pourront donc, en aucun cas, être prises en considération, en raison du surcroît de travail qu'elles imposent aux services militaires. Il n'y sera pas répondu et il est, par conséquent, inutile d'en présenter.

À propos des jardins ouvriers nouvellement défrichés

Vichy, 4 juillet. — Certaines rumeurs absurdes veulent faire croire que le fait de réclamer la subvention de 150 francs prévue pour les jardins ouvriers nouvellement défrichés exposerait le demandeur à des réquisitions futures ou à des diminutions de denrées rationnées. Il s'agit là d'inventions sans aucune espèce de fondement et dont la propagation tombe sous le coup de la loi.

Aux cordonniers du Nord et du Pas-de-Calais

M. André Moisson, secrétaire général de la Chambre artisanale des cordonniers de l'U.A.R.N. tiendra une permanence le lundi 7 juillet, 10, rue des Arts à Lille, de 14 h. 30 à 15 h. 30.

Chronique régionale

Le Jury de la cour d'assises du Brabant a condamné Van Thouroudt aux travaux forcés à perpétuité

Le procès du garagiste Van Thouroudt, de Reckem, s'est terminé vendredi. Ce fut sans doute la journée la plus animée de cette affaire qui retint pendant cinq jours, l'attention passionnée de l'opinion publique.

Van Thouroudt a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Cette dernière audience s'est ouverte sur le réquisitoire de l'avocat général Van den Branden de Reeth.

« Aujourd'hui, je viens à vous avec une conviction renforcée et totale, dit-il notamment. Est-ce à dire que ma curiosité soit complètement satisfaite? Certes non. Il reste dans cette affaire des points obscurs. Mais la vérité judiciaire réside dans les deux questions qui vous seront posées:

Van Thouroudt est-il coupable d'homicide sur la personne d'Alice Lemaistre, sa femme?

Cet homicide a-t-il été prémédité?

Voilà le domaine de la conviction. Il est circonscrit à ces questions-là.

Il ne vous est pas demandé à quelle heure, dans quelles circonstances précises, avec quelle arme Van Thouroudt a assassiné sa femme.

Car Van Thouroudt a assassiné sa femme Alice Lemaistre, déclare, en détachant ses mots, le représentant de l'accusation.

Puis, il fait le tableau de la vie du ménage qui fut heureux jusqu'au jour où le mari s'établit loueur de taxi et s'éprit d'Yvonne Deprez.

Au moment du drame, Van Thouroudt est âgé de 30 ans, et sa femme a cinq ans de plus que lui, c'est à ce moment que survient Yvonne Deprez, qui est à peine dans sa seizième année. C'est une enfant que la dureté des temps oblige ses parents à envoyer à la filature Surmont, à Tourcoing. Pour qu'elle soit chaperonnée, ils la confient au ménage Van Thouroudt. On sait comment fut trompée leur prudence...

A partir du moment où Yvonne devint son amie, Van Thouroudt perdit tout contrôle de lui-même. Il lui dit un jour: « Alice n'en a plus pour longtemps, nous pourrons bientôt nous marier. »

« Alice Lemaistre ne s'est pas suicidée »

Un ensemble de circonstances prouve qu'Alice Lemaistre est morte de mort violente. Cinquante-quatre ecchymoses localisées sur les bras et sur les jambes, viennent témoigner qu'une lutte précéda la mort. Lutte terrible et prolongée. Et l'avocat général se met en devoir de réfuter la thèse fragile qui tendrait à faire prendre Alice Lemaistre pour une neurasthénique, et qu'elle n'en était pas à son premier essai de suicide.

Il est au surplus impossible d'imaginer que si sa femme était morte par accident, Van Thouroudt aurait trouvé nécessaire de dépecer son cadavre. C'est là encore une preuve supplémentaire que ce suicide est impossible. Pourquoi Van Thouroudt a-t-il dépecé le corps?

Il n'y a aucune commune mesure entre la thèse de suicide et le dépeçage. A aucun moment, Van Thouroudt ne fut en prise à l'affolement. Alice Lemaistre a été tuée, et tuée volontairement par Van Thouroudt. La preuve en réside encore en un faisceau d'éléments: ses aveux à Châlons-sur-Marne. Il a avoué qu'il avait empoigné sa femme par les cheveux, qu'il lui avait fracassé la tête sur l'angle de l'évier. Cet aveu fut fait sans aucune pression; là il s'est trahi, là il s'est livré.

Une autre proposition encore que vous devez admettre, poursuit l'avocat général, est que ce meurtre a été accompli avec préméditation. C'est un assassinat. Les promesses de mariage à Yvonne Deprez en font foi. Sa femme était un obstacle à ses relations avec son amie. Cet obstacle il voulut le supprimer.

« Je réclame la peine de mort »

Et l'avocat général brosse alors un dernier tableau du cynisme, de l'égoïsme et la fourberie de Van Tourhoudt.

Pendant ce réquisitoire, l'accusé est demeuré impassible. La tête droite, il a écouté sans broncher les paroles proférées par l'avocat général. Mais lorsque ce dernier parle encore de sa femme, il baisse le front et sanglote lentement. Et le ministère public ponctue sa péroraison, indifférent aux larmes qu'il qualifie d'hypocrites, par cette phrase sacramentelle: « Je réclame pour Van Tourhoudt la peine de mort ».

La tâche difficile d ela défense

La Cour accorde alors la parole à Me Kaisin, qui va opposer à l'accusation deux autres propositions : celle du suicide de la victime et sa conclusion que Van Tourhoudt n'est pas un assassin.

L'avocat veut s'attacher à chercher dans le caractère de la victime la cause même du drame. Son enfance pénible, ses troubles eurent une répercussion sur son état psychique. Quand son mari deviendra chauffeur d'auto, la hantise de la femme, abandonnée déjà pendant son enfance et qui craint de retourner à cet état, ne fait que s'accroître. De cet instant, datent des symptômes de langueur, de dépérissement. C'est alors aussi que se font jour ses idées de suicide.

Pour le défenseur la plupart des ecchymoses ne peuvent trouver leur explication que dans la chute volontaire de la femme dans la citerne.

A l'audience de l'après-midi, Me Kaisin reprend sa plaidoirie :

— Un coup à la tête aurait dû provoquer un fort écoulement de sang. Or, aucune trace de sang n'a pu être relevée sur un quelconque linge ou vêtement de la victime. Ceux-ci, retrouvés dans le canal, ne portent aucune souillure. Cet élément essentiel doit emporter votre conviction.

Et il conclut :

« Messieurs les jurés, je vous demande de réfléchir et de vous convaincre que Van Tourhoudt n'est pas coupable de l'assassinat de sa femme, même s'il a commis, ultérieurement à sa mort, un acte aussi affreux que le dépeçage ».

La dernière réplique de l'avocat général

L'avocat général, dans une réplique animée, précise que rien ne peut permettre de conclure au suicide.

Après avoir réfuté chacun des arguments de la défense, l'avocat général conclut :

— Je me suis tenu dans le droit fil de la logique. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans l'enchaînement de mes propositions une seule faille. D'ailleurs, Van Tourhoudt a avoué son crime. Il l'a avoué le jour où il a crié à Yvonne Deprez : « Yvonne, c'est pour toi que je l'ai fait ».

La dernière tentative de Me De Voghel

Sa plaidoirie, prononcée sur un ton de familière persuasion, a une sonorité singulière après le réquisitoire de l'avocat général et l'acharnement de son prédécesseur à la barre. Elle fait d'ailleurs impression sur les jurés, changée de l'atmosphère solennelle qui marqua jusqu'ici les débats. L'argumentation de Me De Voghel est un commentaire empreint de psychologie et d'appréciations humanitaires.

Le verdict

Le jury, après une délibération d'une heure, rapporte un verdict négatif sur la question de la préméditation et qui reconnaît alors que Van Tourhoudt n'est pas l'assassin, mais seulement le meurtrier de sa femme.

L'arrêt délibéré ensuite par la Cour et le jury réunis, condamne l'accusé aux travaux forcés à perpétuité.

Van Tourhoudt, qui avait gardé jusqu'ici une impassibilité sans défaut, écarquille les yeux et contracte les mâchoires...

La vente du matériel d'imprimerie ne peut être effectuée qu'avec autorisation

Les machines en service doivent être déclarées

Considérant qu'il y a lieu de contrôler l'usage du matériel qui peut être employé à une propagande nuisible aux intérêts de la Nation, le préfet du Nord arrête:

Article premier. — Il est interdit à tous fabricants, marchands grossistes ou détaillants, de vendre sans autorisation délivrée par le sous-préfet ou le préfet, toutes presses à imprimer ou presses à reporter, ou presses à épreuves utilisant les caractères d'imprimerie, machines à imprimer et matériel d'imprimerie pouvant servir à la composition ou à la reproduction des circulaires, tracts ou papillons.

Article 2. — Les vendeurs desdites presses ou machines devront porter sur un registre spécial, qui pourra être celui utilisé pour les appareils et papiers duplicateurs, les ventes qu'ils auront ainsi faites, en indiquant les noms et adresses des acquéreurs, la date de la vente, le numéro de l'appareil vendu ainsi que la dénomination de l'autorité qui aura délivré l'autorisation.

Article 3. — Les propriétaires ou détenteurs de presses en usage doivent en faire la déclaration immédiatement et, en tous cas, avant le 20 juin 1941, à la mairie ou au commissariat de leur résidence.

Article 4. — Les appareils qui n'auront pas été déclarés dans le délai imparti par l'article précédent seront confisqués.

Article 5. — Les ressortissants de l'armée allemande n'ont pas besoin pour l'achat de l'autorisation prévue par l'article 1er.

Article 6. — MM. les Secrétaires généraux, MM. les Sous-Préfets, M. les Maires et Présidents de délégations spéciales du département, M. le Commandant de gendarmerie, MM. les Commissaires centraux municipaux et spéciaux de police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Au jury des études musicales du Nord de la France

Les auditions examens de la session de 1941 se sont terminées le jeudi 3 juillet, à la Société Industrielle, à Lille.

Voici les résultats de cette séance :

Degré élémentaire, 1re division. — Deuxième distinction : Bernadette Timmerman (Mlle Decoyer, de Roubaix).

Degré élémentaire, 2me division. — Première mention : André Ameux (M. Castelein, de Bourbourg); deuxièmes mentions : Micheline Augem (Mlle Decoyer); Thérèse Daigremont, Mireille Dron (M. Castelein).

Degré primaire, 1re division. — Première distinction : Micheline Duffy (M. Castilen, de Bourbourg); deuxième distinction : Thérèse Bertelott (id.); troisième distinction : Gilberte Bouoquelet.

Degré secondaire, 2me division. — Première mention : Myriam Rollier (Mlle Decoyer) ; deuxièmes mentions : Denise Loncle (id.), Thérèse Mienne (M. Castelein).

Degré secondaire, 1re division. — Première distinction à l'unanimité avec félicitations du jury : Roger Lamarre (Mlle Bédague, de Calais); première distinction : Françoise Moreel (id.).

Degré supérieur, 2me division. — Premières distinctions : Elise-Marie Franc, Christiane Mercier (Mlle Bédague, de Calais) ; deuxième distinction: Maria Locquet (id.).

NORD

Une cycliste est blessée par un camion à Steenvoorde

Un camion lourdement chargé de 7 tonnes de briques, venant de Steenvoorde, suivait la route d'Hondschote, conduit par M. Maurice Mekerke. Au carrefour du Saint-Eloi, le véhicule entra en collision avec une cycliste, Mlle Marguerite Gruson, 19 ans, habitant Steenvoorde, qui débouchait d'une petite route.

Mlle Gruson a été blessée aux jambes.

Les communiqués officiels

FRANÇAIS

VICHY, 4 JUILLET. — *Voici le communiqué officiel français :*

Grâce à la résistance de nos troupes on n'enregistre pas, au cours de ces dernières vingt-quatre heures, de modifications notables dans la situation d'ensemble.

Sur la côte et dans le secteur de Merdjayoun, activité d'artillerie. Dans la région de Djezzine, les Australiens ont déclenché une attaque au cours de la nuit. Les combats continuent.

Au sud de la Syrie, dans les régions ouest et nord-est de Damas, ainsi qu'aux lisières sud du Djebel-Druse, activité locale des patrouilles.

L'importante colonne britannique à la progression de laquelle la garnison de Deir-ez-Zor s'est depuis mercredi opposée, paraît avoir réussi vendredi matin, en raison de son énorme supériorité numérique, à encercler la ville.

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, l'aviation britannique a encore bombardé à trois reprises, avec des bombes incendiaires et de gros calibres, la ville de Beyrouth, continuant la destruction systématique, semble-t-il, des immeubles et des édifices civils dans les différents quartiers de la ville. Les dégâts sont importants et il y a quelques victimes.

Souéida la capitale du Djebel-Druse, est aussi l'objet de bombardements quotidiens, qui ont obligé la population civile à chercher refuge dans les montagnes.

Notre aviation a exécuté ses missions habituelles de reconnaissance et de harcèlement sur les troupes adverses.

Quatre avions de chasse britanniques ont été abattus le 3 juillet : un par nos chasseurs, deux par nos bombardiers et un par la D.C.A.

ITALIEN

ROME, 4 JUILLET. — *Le quartier général de l'armée communique :*

En Afrique du Nord, nous avons repoussé une attaque d'éléments blindés anglais.

Nos escadrilles ont poursuivi le bombardement des positions fortifiées de Tobrouk et ont lâché des bombes sur un important centre de voies ferrées à l'est de Marsa-Matruk.

L'ennemi a fait quelques incursions au-dessus de Tripoli et au-dessus de quelques localités de la région de Benghasi. Il y a des dégâts et quelques victimes.

En Afrique orientale, une de nos colonnes a battu les forces ennemies au sud de Goré (Galla et Sidamo), en leur infligeant de lourdes pertes.

Au cours d'un raid dans le secteur de Gondar, des avions anglais ont touché un hôpital. Notre D.C.A. a abattu un avion ennemi en feu.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 5 juillet 1941. — N° 21.

LA MAISON NOIRE

PAR EDOUARD AUJAY

— Cinq ans ! Maintenant, y a plus que le Bossu, qui garde, qui surveille, pour le compte des héritiers. Des gens qui vivent en Argentine... C'est à vendre... Peut-être êtes-vous acheteur ?

— Peut-être, en effet, dit Favier. On m'avait signalé... des amis... Je vais aller jeter un coup d'œil.

— Oh ! le Bossu ne vous laissera pas entrer. Il faut un permis du notaire. Mais par la grille, vous vous rendrez un peu compte.

Favier dit encore :

— Je vous laisse ma voiture devant la porte. Je vais marcher un peu.

Ainsi, selon les gens du pays, le château du Breuil, ou mieux, la Maison Noire, était vide d'occupants, en dehors du gardien qui avait reçu le sobriquet du Bossu, tout comme un héros de roman de Dumas père.

Le bourg, comme le restaurant, était désert. A mesure qu'il gravissait la côte, Favier découvrait davantage de ce domaine abandonné. Le mur montait en effet du fond de la vallée où coulait l'Yvette, très modeste affluent de la Bièvre. Puis, il aperçut le toit, coupé des chapiteaux de mansardes qui avançaient en balcons au-dessus de la construction. Enfin, il discerna le bâtiment lui-même, fait, à la manière des maisons normandes, de pans de briques cimentées que soutenaient des lattes de bois.

L'ensemble, en raison même de l'abandon dans lequel se trouvait le domaine, avait un aspect triste. Les allées du parc étaient envahies par des herbes. Les volets fermés, étaient écaillés. La grille d'entrée était rouillée.

Passé cette grille, le mur continuait, le long de la route, dans la direction de Chevreuse, sur une assez longue distance. Afin de mieux examiner l'intérieur du « château », Favier grimpa le haut talus qui, de l'autre côté de la route, formait l'amorce des bois de Chevreuse, vers les Molières et Boulley. Il ne put découvrir rien de plus que ce que l'on voyait de l'entrée : un grand parc en friche, aux pelouses remplies de ronces, des herbes sauvages grimpant jusque le long des murs.

On admettait difficilement que cette maison fût habitée, même secrètement, et le journaliste pensa que l'on s'était joué de lui, en lui signalant la Maison Noire comme liée aux affaires de la famille Maillebois. Pourtant, résolu à pousser jusqu'au bout ses investigations, il redescendit sur la route, suivit le mur aveugle jusqu'à ce qu'il fut arrivé à son extrémité.

Là, le mur formant le troisième côté du quadrilatère, repartait vers la vallée. Il le suivit. Il s'en félicita bientôt: Car, au bord de l'Yvette, la clôture de pierre se transformait en un petit pont qui enjambait la rivière, et si l'on voulait entrer dans la propriété, il suffisait de sauter à l'eau, en vérité peu profonde, et, l'on arrivait dans le parc. La grille, le mur, n'étaient donc qu'une défense illusoire.

Un instant, Favier fut tenté de mettre immédiatement à exécution le projet qu'il venait de former. Mais la prudence l'emporta. Ces entreprises, il l'avait souvent expérimenté lors d'audacieux reportages, demandaient l'obscurité.

IX

Pendant que Jean Favier s'efforçait ainsi de déchiffrer par ses propres moyens l'énigme qui planait dans cette tragique affaire, le commissaire Brisach, de son côté, menait son enquête avec beaucoup de fermeté.

L'interrogatoire auquel avait été soumis Camille Maillebois, administrateur délégué du Comptoir Général de Finance, n'avait abouti à rien. Tour à tour, magistrats, policiers, avaient demandé à l'oncle de Madeleine Maillebois ce qu'il pensait d'abord de la disparition de son frère et associé, ensuite de l'assassinat à Fontenay-sous-Bois, d'André Amiot, fondé de pouvoir de la banque, maquillé en Ernest Maillebois; enfin, de l'assassinat d'Emile Landrieu, l'assassin d'Amiot, dans un wagon du métro.

Soit tactique